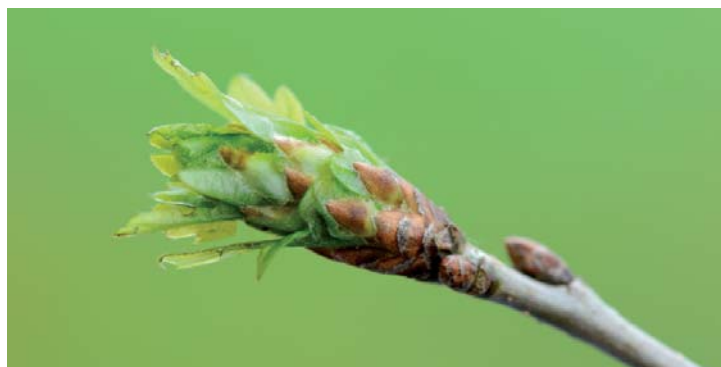


CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE NORMANDIE

1, rue Georges Clémenceau – BP 20600 – 76235 BOIS-GUILLAUME cédex
Tél. : 02.35.12.45.56 – Fax. : 02.35.12.25.81

E-mail : normandie@crpf.fr
Sites internet : www.crpf.fr ou www.foretpriveefrancaise.com

RAPPORT D'ACTIVITES 2011



2011 : ANNEE MARQUANTE POUR LE CRPF DE NORMANDIE

SOMMAIRE

2011 : Année marquante pour le CRPF de Normandie	p.2
Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie	p.3
1. Améliorer la compétitivité de la gestion forestière	p.4
2. Accroître la surface des forêts privées gérées durablement	p.5
3. Améliorer les connaissances et former les sylviculteurs	p.7
4. Préserver les écosystèmes forestiers	p.9
Fonctionnement du CRPF	p.10

L'année 2011 fut une année marquante pour le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie et cette Année Internationale des Forêts y eut un écho particulier.

En effet, avec 2011 se conclut la **première année complète du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)**, nouvel établissement public national né du regroupement des CRPF et du CNPPF initié dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP). Si le fonctionnement du CRPF devenu une délégation régionale en est modifié sur de nombreux points, ses activités courantes n'en ont pas pour autant été perturbées.

Ce fut également une **année de renouvellement du Conseil de Centre** avec les deux scrutins des 7 juin pour le collège départemental et 7 juillet pour le collège régional.

C'est encore une année d'achèvement et d'évaluation du **Contrat d'objectifs 2007-2011** qui se prolonge naturellement dans de nouvelles réflexions pour l'instauration du prochain Contrat d'objectifs et de performance qui sera passé entre l'Etat et le CNPF sur la période 2012-2016.



Au-delà, 2011 constitua une année d'investissements importants de la part de l'équipe technique du Centre puisque la Normandie a notamment accueilli deux réunions d'ampleur avec les **Journées des CETEF** des 29 et 30 septembre et le **Séminaire technique du Réseau national des Chartes Forestières de Territoire** des 20-21 octobre, pour lesquelles le Centre est intervenu en appui de ses partenaires locaux organisateurs (CETEF normands ; Grand Evreux Agglomération et Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe).

Notre Centre devra dans les prochaines années répondre aux grandes orientations du nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat mais également préserver sa capacité d'ingénierie en travaillant au plus près des axes de développement cadrés dans les **deux PPRDF régionaux** qui courront pour 5 ans et au contact des préoccupations des **collectivités territoriales partenaires** qui subiront un grand bouleversement courant 2014.

Localement, le CRPF de Normandie se devra de maintenir sa présence aux côtés de ses partenaires régionaux de la forêt privée, mais surtout au plus près des préoccupations concrètes des propriétaires forestiers normands eux-mêmes en préservant une approche humaine, qui forme à la technique, explicite, accompagne vers les circuits professionnels économiques de gestion et conseille.

C'est donc un **vaste champ d'innovation et de partenariats** qui s'ouvre à nous collectivement.



Ce rapport d'activités 2011 vous est présenté selon les quatre axes du Contrats d'Objectifs passé entre l'Etat et le CNPF et permet d'en illustrer concrètement l'application en Normandie. La consultation du site Internet du CRPF (www.crpf.fr) en sera un complément utile.

Bonne lecture.

Xavier MORVAN
Directeur du C.R.P.F. de Normandie



Louis-René de LESQUEN
Président du Conseil du C.R.P.F. de Normandie



LE CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE NORMANDIE

Depuis la publication de l'Ordonnance du 6 novembre 2009 (J.O. du 10/11/2009), le CRPF de Normandie est devenu la **délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière** (CNPFF). Cette modification juridique fondamentale s'est opérée dans la **continuité des missions** et le maintien d'une **gouvernance régionale forte**.

Ainsi, le CRPF de Normandie continue à œuvrer pour :

- le **développement de la forêt privée**, par un ensemble d'actions d'information et de formation auprès des propriétaires forestiers privés de Normandie,
- son orientation par l'**agrément des documents de gestion durable** (DGD) présentés en conformité avec les deux Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS) qu'il a élaborés,
- et d'une façon générale, son implication, dès lors que cela concerne la forêt privée, dans l'**aménagement du territoire** et le **développement rural**.

Son organe délibérant est un **Conseil de Centre** qui a été élu par les 9.405 propriétaires forestiers privés normands de plus de 4ha en date du 7 juin 2011 pour le collège départemental et par les 4 Syndicats départementaux de Forestiers Privés en date du 7 juillet 2011 pour le collège régional.

Le Conseil de Centre se compose de :

PRESIDENT :

M. Louis-René de LESQUEN.

VICE-PRESIDENTS :

MM. Philippe BOCQUET, Jean de SINCAY, Paul LEMONNIER.

CONSEILLERS TITULAIRES :

MM. François HUREL, Jean-Pierre COIÉFFEY, Amaury LATHAM.



CONSEILLERS SUPPLEANTS :

MM. Daniel DUYCK, Henri de LOIZELLERIE, Patrice CHALLEMEL du ROZIER, Pascal CROUIN, Henri de VENEVELLES, Philippe SERVAIN, Jacques des BROSSES.

MEMBRE DE DROIT :

Le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie représenté par M^{me} Josiane BELIARD.

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

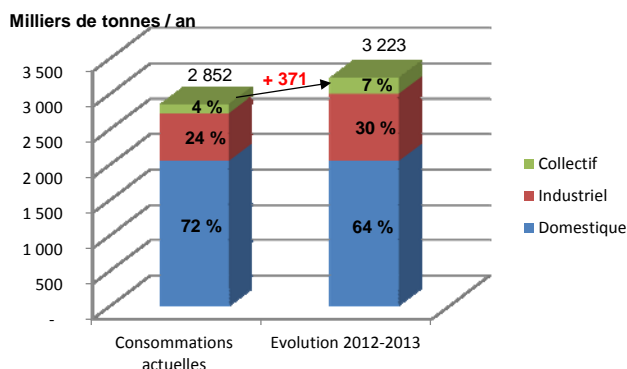
Titulaire : M. Eric HINCELIN
Suppléant : M. Julien CHESNEL

Les activités 2011 du CRPF de Normandie sont développées dans ce rapport selon les quatre axes du **Contrat d'objectifs 2007-2011** signé avec l'Etat.

1. AMELIORER LA COMPETITIVITE DE LA GESTION FORESTIERE

Les propriétaires forestiers sont confrontés aux nombreuses contraintes liées à l'exploitation sylvicole et, notamment aux contraintes économiques comme la diminution progressive des prix de vente des bois et l'augmentation des coûts de production. Ils sont donc amenés à améliorer la compétitivité de leur gestion en réduisant le coût à l'hectare des travaux d'aménagement, de desserte et d'exploitation, tant par l'adhésion à des organismes de gestion en commun, que par le regroupement des propriétés sur les plans du foncier et de la gestion sylvicole.

L'engagement dans des partenariats interprofessionnels visant à mieux mobiliser et utiliser la ressource, se révèle tout aussi indispensable dans un contexte où le **développement de la filière bois énergie** et la **recherche de nouvelles utilisations du bois** devraient contribuer davantage à améliorer la compétitivité de la gestion forestière.



A cette fin, le Centre a mis en place le 20 septembre 2011 un séminaire de discussion intitulé « **Filière Bois énergie : état des lieux, évolutions prévisibles, place des producteurs** ». Après avoir présenté des données actuelles sur cette filière (produits demandés, besoins en quantité, disponibilités, les filières par produit et leur logistique, la décomposition des coûts, des évaluations de prix, ...), le Centre et Biomasse Normandie ont incité les acteurs de l'amont forestier à amorcer l'élaboration d'un **positionnement coordonné, clair et cohérent des producteurs forestiers** face aux enjeux identifiés (pénurie de bois, prix, stratégie de l'Etat et des collectivités, ...). Le relais de la discussion initiée par le Centre a été pris par l'Union Régionale de la Forêt Privée Normande.

Mobiliser davantage de bois et mieux valoriser cette production, tels sont donc les enjeux liés à cet objectif d'amélioration de la compétitivité de la gestion forestière.

Le CRPF de Normandie contribue par ailleurs à divers travaux visant explicitement l'amélioration de la compétitivité de la gestion forestière, notamment en participant aux travaux de partenaires variés :

- les **deux Interprofessions ANORIBOIS** (Haute-N^{die}) et **PROFESSIONS-BOIS** (Basse-N^{die}) à travers des actions visant la valorisation de l'utilisation des bois locaux dans la construction (Salon Maison Bois de Rouen) et dans la structuration d'une filière bois de chauffage labellisée Normandie Bois Bûche ;
- les **Parcs Naturels Régionaux** (Charte Forestière de Territoire avec le PNR Normandie-Maine ; révision de la Charte du PNR des Boucles de la Seine normande et réflexions sur la place de la forêt ; étude sur la disponibilité en bois énergie avec le PNR des marais du Cotentin et du Bessin) ;
- les autres Territoires de projet engagés dans des **Stratégies Locales de Développement Forestier** (poursuite des Schémas Directeurs Régionaux de desserte forestière avec les DRAAF, animation et révision de la CFT de la CREA, finalisation des CFT du Grand-Evreux-Agglomération, du Pays d'Ouche et du Pays de Bray, participation à celle de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, animation des Plans de Développement de Massif du Pays de Bray Nord et des Andaines) ;
- les 4 **Syndicats de Forestiers Privés** de Normandie ;
- les **Centres Techniques Forestiers** (CETEF), notamment dans la réflexion sur les sylvicultures innovantes plus économes (sylviculture dynamique du Chêne, QD, régénération naturelle du Douglas), sur le suivi économique de la gestion, etc.
- les **coopératives forestières Coforouest et de Rouen**, l'**Office National des Forêts**, notamment dans le cadre de la délégation interrégionale de **FRANCE-FORETS**, mais aussi les **experts forestiers**.



Le Centre poursuit également avec les **deux Conseils Régionaux** et les **services déconcentrés de l'Etat** une stratégie d'amélioration de la compétitivité de l'amont forestier passant notamment par :

- l'amélioration de la **desserte forestière interne des massifs** (couverture bi-régionale en Schémas Directeurs de Desserte ; poursuite de la gestion du Fonds Régional de Voirie Forestière en Basse-Normandie) et de sa **connectivité avec le réseau routier 52-57t** (finalisation des deux Schémas routiers régionaux) ;
- la **remise en production des peuplements forestiers pauvres sur stations forestières productives** (déclenchement en 2011 et réussite sur plus de 142ha du dispositif expérimental d'appui par le Conseil Régional de Basse-Normandie à la mesure 122 du PDRH ; dépôt d'une demande similaire couplée à de l'animation auprès du Conseil Régional de Haute-Normandie dans le cadre de l'APE-Energies).

L'année 2011 fut par ailleurs largement marquée par les travaux engagés sous le pilotage des deux DRAAF dans le cadre de la réflexion engagée autour de la mise en place de **Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier** issus de la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP) de juillet 2010. Le Centre a mis à disposition des services déconcentrés de l'Etat ses moyens techniques, sa Base Technique Régionale et l'outil MERLIN de suivi des PSG de manière à mieux décrire, tout en préservant l'anonymat et le secret statistique, les massifs insuffisamment exploités pouvant permettre une mobilisation accrue par des actions ciblées de développement.

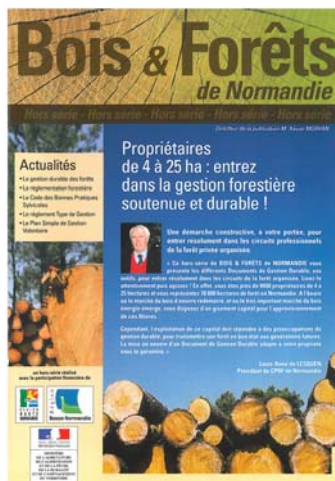


2. ACCROITRE LA SURFACE DES FORETS PRIVEES GERES DURABLEMENT

Pour le CRPF, cela signifie accroître le nombre de documents de gestion durable définis par le Code forestier : le **Plan Simple de Gestion (PSG)**, les **Règlements-type de Gestion (RTG)** et les **Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)**.

En 2011, Année Internationale des Forêts, le Centre a réalisé une information ciblée par **publipostage automatisé** auprès de chaque propriétaire forestier privé normand mentionné dans sa base cadastrale pour la petite (4-10ha) et moyenne propriété (10-25ha).

L'envoi fut composé d'un **courrier individualisé** signé du Président de LESQUEN, d'un **hors-série du Bois-&Forêts** incitant à se doter d'un **Document de Gestion Durable** et d'une **plaquette de présentation** des gestionnaires forestiers professionnels et autres partenaires du Centre.



Au 31 décembre 2011 et hors nouveaux PSG issus de la suppression du seul tenant, **89,8% de la surface soumise à PSG en était pourvue.**

En 2011, 99 Plans Simples de Gestion ont été instruits totalisant ensemble 8.188ha avec seulement 2% non agréés par le Conseil de Centre. En parallèle, 14 CBPS ont été signés totalisant 160ha.

90% DE LA SURFACE SOUMISE A PSG EST COUVERTE

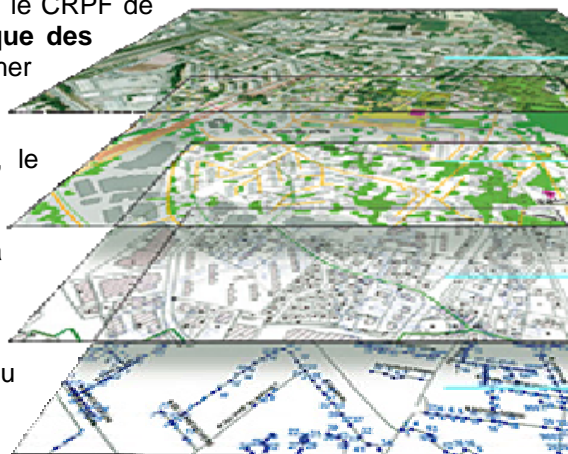
Propriétés > 25ha d'un seul tenant PSG obligatoires	Propriétés soumises à PSG		Propriétés dotées d'un PSG agréé ou en cours d'agrément		Propriétés sans PSG agréé sous RSAAC*	
	Nombre	Surface (ha)	Nombre	Surface (ha)	Nombre	Surface (ha)
<i>Calvados</i>	216	18.412	177	16.501	37	1.865
<i>Manche</i>	112	9.135	92	8.286	14	480
<i>Orne</i>	373	38.627	305	34.905	60	3.374
Basse-N^{die}	701	66.174	574	59.692	111	5.718
<i>Eure</i>	587	64.475	479	57.708	101	6.063
<i>Seine-Maritime</i>	387	27.742	320	24.795	52	2.158
Haute-N^{die}	974	92.217	799	82.503	153	8.221
Total CRPFN	1.675	158.391	1.373	142.195	264	13.938

*régime spécial d'autorisation administrative de coupe

Le Centre poursuit également avec les **deux Conseils Régionaux** et les **services déconcentrés de l'Etat** une stratégie d'amélioration de la compétitivité de l'amont forestier passant notamment par l'augmentation de la couverture forestière en **Documents de Gestion Durable** au travers :

- du maintien et du suivi de l'aide octroyée à la réalisation de PSG volontaires (1.000€ par PSGv dans chacune des deux régions normandes), très opérationnelle puisque sur les 99 PSG instruits en 2011, 26 étaient des PSG volontaires (NB : le CRPF de Normandie totalise ainsi 398 PSG volontaires entre 10 et 25ha pour 7.488ha) ;
- de la proposition d'extension au soutien des Règlements Type de Gestion formulée en 2011 dans la réponse à l'APE Energies du Conseil Régional de Haute-Normandie.

L'article L.11 du Code forestier permet d'étendre les autorisations de coupes et travaux délivrées lors de l'agrément des PSG au titre du Code forestier, à d'autres réglementations qui imposent des procédures spécifiques. Pour exploiter au mieux cette possibilité juridique, le CRPF de Normandie a constitué une **base de données cartographique des périmètres concernés**. Cela lui permet d'informer systématiquement les propriétaires forestiers, lors de l'appel des PSG ou à la réception de leur adhésion au CBPS, des régimes qui s'appliquent à leur forêt. Sur simple demande, le CRPF de Normandie envoie aussi cette information à tout propriétaire forestier qui le sollicite. La prise en compte des préoccupations environnementales et paysagères dans la gestion s'en trouve ainsi facilitée.



La cellule d'appui SIG et gestion des bases de données du Centre participe à l'amélioration des outils internes métier du CNPF et préfigure déjà comme pilote au niveau national ce que pourra constituer le portail cartographique mis à disposition des techniciens instructeurs de PSG.

En parallèle des activités liées à l'agrément et au suivi des PSG, le CRPF s'implique fortement dans la certification de la gestion durable des forêts, au sein de l'association **PEFC-OUEST** à laquelle il est adhérent.

3.

AMELIORER LES CONNAISSANCES ET FORMER LES SYLVICULTEURS

La formation des sylviculteurs constitue un des socles des actions de développement menées par le CRPF de Normandie. Le Centre y consacre la moitié de ses moyens et ses interventions revêtent des formes variées.

Afin de pouvoir s'adresser au plus grand nombre, le **site internet du CRPF** (www.crfpn.fr), en lien avec les autres sites de la forêt privée (www.foretpriveefrancaise.com), permet d'accéder aux différents supports de formation et d'information. On y trouve notamment les fiches techniques et le Guide des sylvicultures, le calendrier des journées de vulgarisation, avec possibilité d'inscription en ligne.

Les **fiches techniques** du Centre traitent en particulier des thèmes suivants :

- économie forestière ;
- techniques forestières ;
- essences feuillues et résineuses ;
- écosystème forestier ;
- équipement des forêts privées ;
- réglementation forestière et environnementale.

En 2011, les 4 fiches techniques suivantes ont été élaborées :

*Le Cèdre de l'Atlas
L'Aulne glutineux
La régénération naturelle
La gestion en futaie irrégulière*

15 **réunions de vulgarisation** ont été organisées à l'intention des propriétaires forestiers. Elles ont regroupé 292 sylviculteurs, autour de thèmes variés liés à la gestion durable : l'adaptation de la gestion forestière au changement climatique à travers l'utilisation des catalogues de stations, la gestion des petites propriétés, la connaissance des essences forestières, l'équilibre sylvocynégétique, etc.

Pour les plus motivés, le CRPF a signé une **convention de partenariat avec l'association FOGEFOR** de Normandie permettant de garantir la poursuite d'un cycle de base et participe également à l'appui au développement et à l'expérimentation menés par les **5 CETEF normands** (Eure, Seine-Maritime, Perche-&-Beauce, Calvados-Manche et Orne).

L'année 2011 fut notamment marquée par l'accueil en Normandie de l'ensemble des CETEF de France dans le secteur de Moussonvilliers et de Verneuil-sur-Avre, les 29 et 30 septembre 2011. Pour ces **Journées nationales des CETEF** ayant pour thématique « **Gérer autrement les chênaies face au changement climatique** », le Centre a participé à l'organisation de ces deux journées en partenariat avec les CETEF normands et les propriétaires concernés par des dispositifs expérimentaux liés au programme Chêne atlantique ou à la sylviculture dynamique du Chêne à révolution de 90 ans.

La publication trimestrielle du CRPF, **Bois-&Forêts de Normandie**, a été diffusée, comme chaque année, aux quelques 9.000 propriétaires forestiers privés normands de plus de 4 hectares. Ce support d'information forestière, bénéficiant du concours financier de l'Europe à travers le FEADER et du Conseil Régional de Basse-Normandie, aborde lui aussi les différents thèmes liés à la gestion durable : sylviculture, changement climatique, biodiversité, etc.

Les réunions organisées en forêt peuvent s'appuyer sur les placettes d'essais ou de démonstration suivies par le CRPF et ses partenaires du **Référentiel Forestier Régional (RFR)**.

Après un important travail de restructuration, de tri et d'actualisation, le CRPF de Normandie dispose aujourd'hui d'un réseau de 78 placettes actives (en plus de signalements et de placettes archivés) consacrées notamment aux grands thèmes suivants : comparaison des essences et des variétés, plantations, sylviculture.

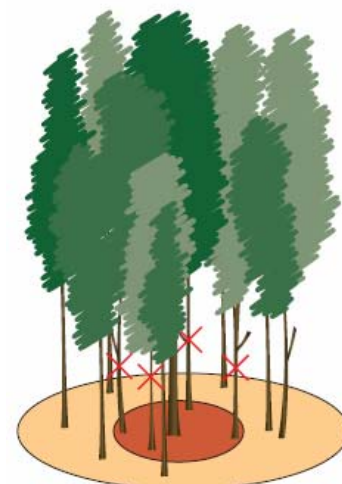




Le RFR a par ailleurs intégré en 2011 la Forêt des Gués (Orne) comme **forêt modèle** permettant de suivre les effets du changement climatique sur des peuplements forestiers à Chêne pédonculés majoritaires dépérissant et surtout d'y proposer des méthodes de choix sylvicoles permettant d'y améliorer la sylviculture pratiquée (diagnostic ARCHI).

Le CRPF de Normandie a participé à l'étude nationale « **Chênaie atlantique** » pilotée par l'IDF, qui a servi à mieux définir l'autécologie et la sylviculture du Chêne pédonculé en mettant en place un martelloscope et des couples de placettes dépérissant et non dépérissant avec une ouverture de fosses profondes. Les travaux d'expertise pédologique ont été réalisés en partenariat avec le laboratoire GEOPHEN de l'Université de Caen.

L'année 2011 fut également marquée par des travaux sur les **sylvicultures plus économes en intrants** (sylviculture dynamique du Chêne et méthode Qualité-Dimensionnement) ainsi que sur deux essences potentielles de reboisement en Normandie : le **Cèdre de l'Atlas** et le **Robinier**.



Deux *arboreta* financés par **REINFORCE** ont par ailleurs été installés en Normandie (à Monceaux au Perche de 2 ha et à Harcourt sur 2 ha). Il s'agit de tester la réaction au climat Normand sur des bons sols forestiers de différentes provenances d'essences locales de production notamment celles du Sud (Chêne sessile, Chêne pédonculé, Douglas, Hêtre, Pin sylvestre,...) mais également d'essences méditerranéennes (Cèdre, Chênes vert, Cyprès, Hêtre oriental,...) et exotiques (Eucalyptus, Robinier,...).



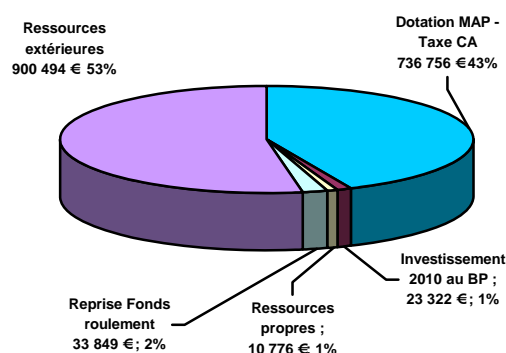
FONCTIONNEMENT DU C.R.P.F.

L'**enveloppe budgétaire** allouée au CRPF de Normandie est alimentée par deux sources principales de financement.

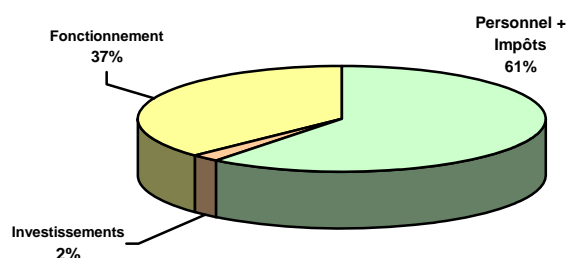
La première (43%) est constituée d'une **dotation de base** composée d'une subvention de l'Etat (Ministère chargé de l'agriculture) et du reversement, par les Chambres d'agriculture, de la moitié du produit fiscal du foncier forestier selon un système de péréquation national.

S'y ajoutent des **ressources extérieures** (53%), obtenues par convention avec les collectivités territoriales ou l'Etat, pour la mise en œuvre de programmes spécifiques, ainsi que quelques ressources propres.

LES RECETTES 2011 : 1.705.197€



LES DEPENSES 2011 :



Les investissements ont porté sur le seul renouvellement normal du matériel (informatique, parc de véhicules).

Au 31 décembre 2011, l'équipe du CRPF de Normandie est composée de 19 personnes, ainsi réparties :

SIÈGE : 1 rue Georges Clémenceau – BP 20600
76235 BOIS-GUILLAUME cédex
Tél. : 02.35.12.25.80
Fax. : 02.35.12.25.81
Courriel : normandie@crpf.fr

Directeur	Xavier MORVAN
Agent comptable	Franck DECHEZ
Services administratifs	Virginie GERU Annick LEPAREUR Valérie BRETON Christelle LENORMAND
Ingénieur Gestion durable	Nicolas LORIQUE
Ingénieur Filière bois	Eric HINCELIN
Ingénieur Développement	Jean-Baptiste REBOUL
Ingénieur Environnement	Stéphane NAMAN
Ingénieur Territoires	Julien CHESNEL
Cellule SIG-Informatique	Richard LEHAUT Alexandre RICARD
Agent d'entretien	Carine BIENDINE
Technicien 27	Sébastien BOMBRAULT
Technicien 76	Cyril RETOUT

ANTENNES :

Maison de la Forêt – 19bis rue des Capucins
61000 ALENCON
Tél. : 02.33.82.41.62
Fax. : 02.33.82.41.61
Technicienne 61 Béatrice LACOSTE
Technicien Territoires Maxime BRUGIER

Maison de l'agriculture – Avenue de Paris
50000 SAINT-LÔ
Tél. : 02.33.06.47.79
Fax. : 02.33.06.46.98

Technicienne 14-50 Cristel JOSEPH

NB : Les adresses électroniques personnelles se présentent toutes sous la forme : prenom.nom@crpf.fr